

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DÉFINITIONS

- Stages interentreprises :

Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par Azur Conseil & Formation.

- Stages intra-entreprise :

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client ou d'un groupe.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Azur Conseil & Formation fait parvenir au Client une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi.

Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Azur Conseil & Formation un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence est adressée au Client après chaque formation.

PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Tout stage commencé est dû en entier.

- Pour les stages interentreprises:

L'acceptation d'Azur Conseil & Formation étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, Azur Conseil & Formation se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre d'Azur Conseil & Formation S.A.R.L. à réception de facture.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. Sauf avis contraire exprimé à l'inscription, ils sont facturés en sus et imputables sur la participation de l'employeur dans la limite de cinq fois le minimum garanti par jour et par stagiaire (Décret n°2001-554 du 28.6.2001 - JO 29.06.2001).

- Pour les stages intra-entreprise :

Azur Conseil & Formation se réserve le droit de conditionner la formation au règlement d'un acompte dans les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre d'Azur Conseil & Formation S.A.R.L. :

- Un acompte de 30 % est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à Azur Conseil & Formation si le Client renonce à la formation.
- Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.
- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Azur Conseil & Formation se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

RÈGLEMENT PAR UN OPCO (Opérateur de Compétences)

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, une demande de prise en charge sera demandée avant le début de la formation.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

PÉNALITÉ DE RETARD

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à Azur Conseil & Formation, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Azur Conseil & Formation pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- Pour les stages interentreprises :

Pour toute annulation, sauf cas de force majeure tels que définis à l'article 1218 du Code Civil :

- Si une annulation intervient moins de 20 jours ouvrés avant la date de la formation, le Client pourra choisir une date de report s'il existe une autre date pour une formation identique programmée par Azur Conseil & Formation sur l'année civile en cours. À défaut de report possible, le montant de la formation restera dû dans son intégralité.

- Si une annulation intervient moins de 7 jours ouvrés avant la date de la formation, le montant de la formation sera dû dans son intégralité.

- Pour les stages intra-entreprise :

Pour toute annulation, sauf cas de force majeure tels que définis à l'article 1218 du Code Civil :

- Si une annulation intervient moins de 25 jours ouvrés avant la formation, et si les 30% d'acompte ont bien été versés, le Client pourra reporter la formation dans un délai de 3 mois.

- Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 3 mois l'acompte restera acquis à Azur Conseil & Formation à titre d'indemnité forfaitaire. Si l'acompte n'avait pas été versé, il sera dû à titre d'indemnité forfaitaire.

- Si une annulation intervient à moins de 10 jours avant la date de la formation, le montant de la formation sera dû dans son intégralité.

- Cas particulier des stages de langues :

Pour toute annulation d'heure de cours dans le parcours de stage, sauf cas de force majeure tels que définis à l'article 1218 du Code Civil :

- Si une annulation intervient à moins de 24 heures avant la date prévue du cours, le coût complet des heures de cours annulées sera dû directement par le Client (sans possibilité de prise en charge par son OPCO).

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à Azur Conseil & Formation sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de la formation par les stagiaires. Elles pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'Azur Conseil & Formation uniquement pour les besoins desdites formations.

Conformément à la réglementation française, chaque stagiaire dispose sur les données personnelles le concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition et peut à tout moment révoquer son consentement aux traitements. Ce droit peut être exercé en s'adressant à Azur Conseil & Formation, 105 bd de Sébastopol, 75002 Paris.

RENONCIATION

Le fait pour Azur Conseil & Formation de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Azur Conseil & Formation et ses Clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Azur Conseil & Formation qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ÉLECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par Azur Conseil & Formation à son siège social 105 boulevard de Sébastopol 75002 Paris.